

Singleton devant le TPI de Coyah : « Je suis resté dans la voiture parce que j'avais peur... »

3 septembre 2025 à 20h 43 - [ALPHA OUMAR BALDÉ](#) ET [ALPHA OUMAR BALDÉ](#)

Le procès opposant le ministère public et Mohamed Traoré à Mohamed Seydou Bangoura, alias Singleton, s'est ouvert ce mercredi 03 septembre 2025 au Tribunal de première instance (TPI) de Coyah. L'artiste, proche du pouvoir militaire en place, est poursuivi pour homicide involontaire après un accident de la circulation ayant coûté la vie à un homme, le 28 août dernier dans la préfecture de Coyah.

La salle d'audience, comble, a vu le prévenu appelé à la barre à 11h 15. Vêtu de blanc de la tête aux pieds – une couleur qu'il dit symboliser la paix –, Singleton a pris la parole avec émotion et a demandé pardon à la famille de la victime ainsi qu'à la justice guinéenne.

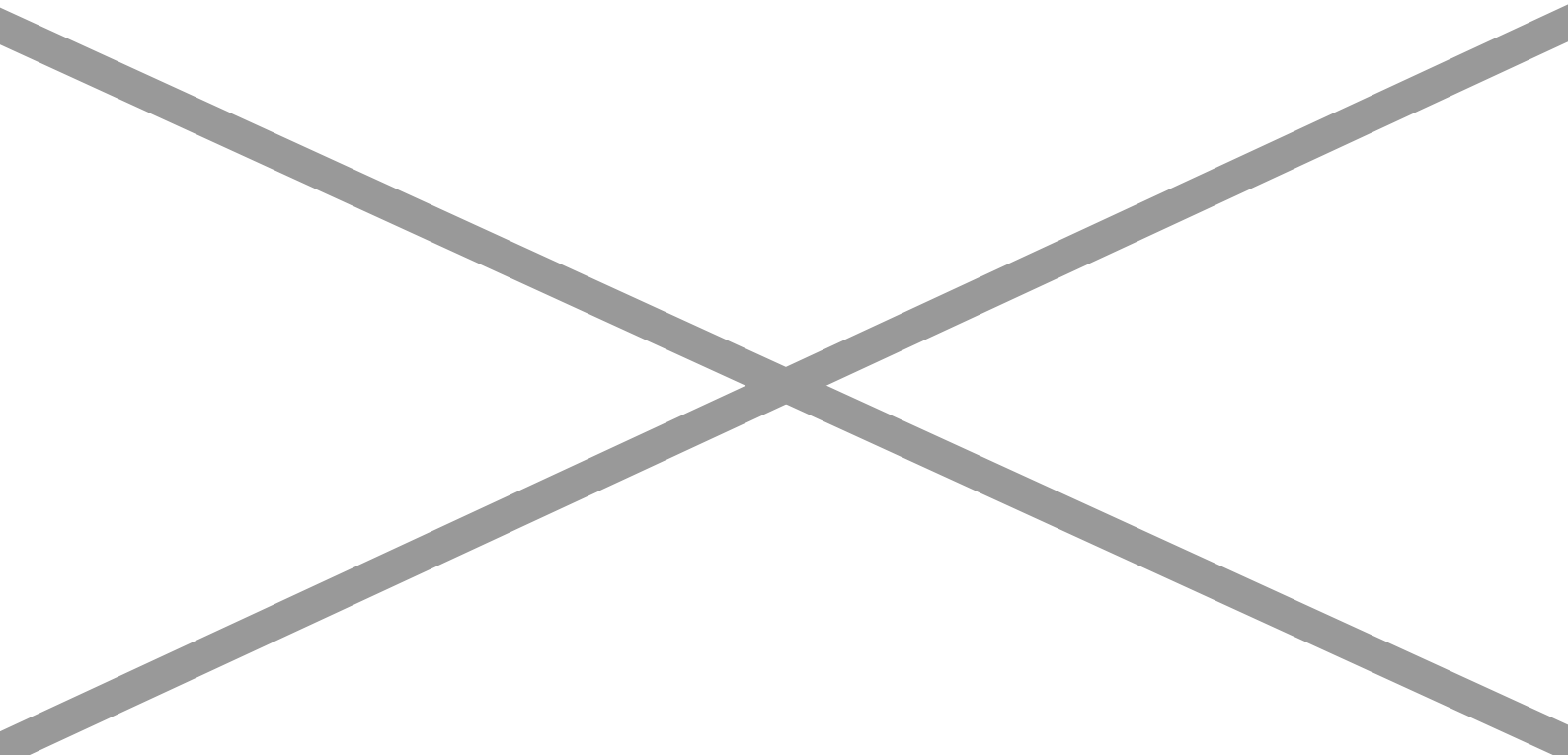
« Je revenais de mon champ à Forécariah avec ma femme et deux de mes enfants. Dans un virage à Tôguiron, j'ai vu la victime glisser vers ma voiture. J'ai tenté de l'éviter, mais en vain. J'ai freiné, puis entendu un bruit sous le véhicule. J'étais paniqué et je suis resté dans la voiture pendant une dizaine de minutes avant que des personnes viennent aider à dégager la victime. Elle a été transportée à l'hôpital. De peur, j'ai laissé le volant à ma femme pour rentrer. Je n'ai plus quitté la maison jusqu'à ma convocation au tribunal, [le 1er septembre]. Je demande pardon à la famille Traoré, à toute la Guinée et à la justice guinéenne », a lancé l'artiste, les larmes aux yeux.

Interrogé par le juge Philippe Gongga Mamy sur les occupants du véhicule, le prévenu a répondu : *« Nous étions quatre : ma femme, mes deux enfants et moi »*. L'accusé a précisé qu'il n'y avait pas de garde du corps. *« C'était un virage, il pleuvait et je ne roulais pas vite, a-t-il assuré. La victime a franchi la bande blanche et s'est retrouvée sur ma trajectoire »*.

L'attitude de Singleton après l'accident dénoncée par la famille de la victime

Appelé à témoigner, Mohamed Traoré, porte-parole de la famille, a expliqué que la plainte avait été déposée en raison de *« l'indifférence »* de Singleton après l'accident. *« L'accident s'est produit vers 18 heures. Informé à l'hôpital de Coyah, on m'a d'abord dit que la collision impliquait un véhicule des forces spéciales.*

Ce n'est que le lendemain que j'ai appris que Singleton était l'auteur présumé », a déclaré le représentant de la famille.



Mohamed Traoré

Il a également rapporté des faits relatés par des personnes présentes sur les lieux. « Singleton serait resté plus de 20 minutes dans sa voiture après l'accident, entouré de militaires armés. Ceux-ci auraient transporté le corps à l'hôpital. Lors de la remise du corps pour l'enterrement, trois personnes se présentant comme proches de Singleton ont proposé deux millions de francs guinéens que la famille a refusés », a-t-il affirmé.

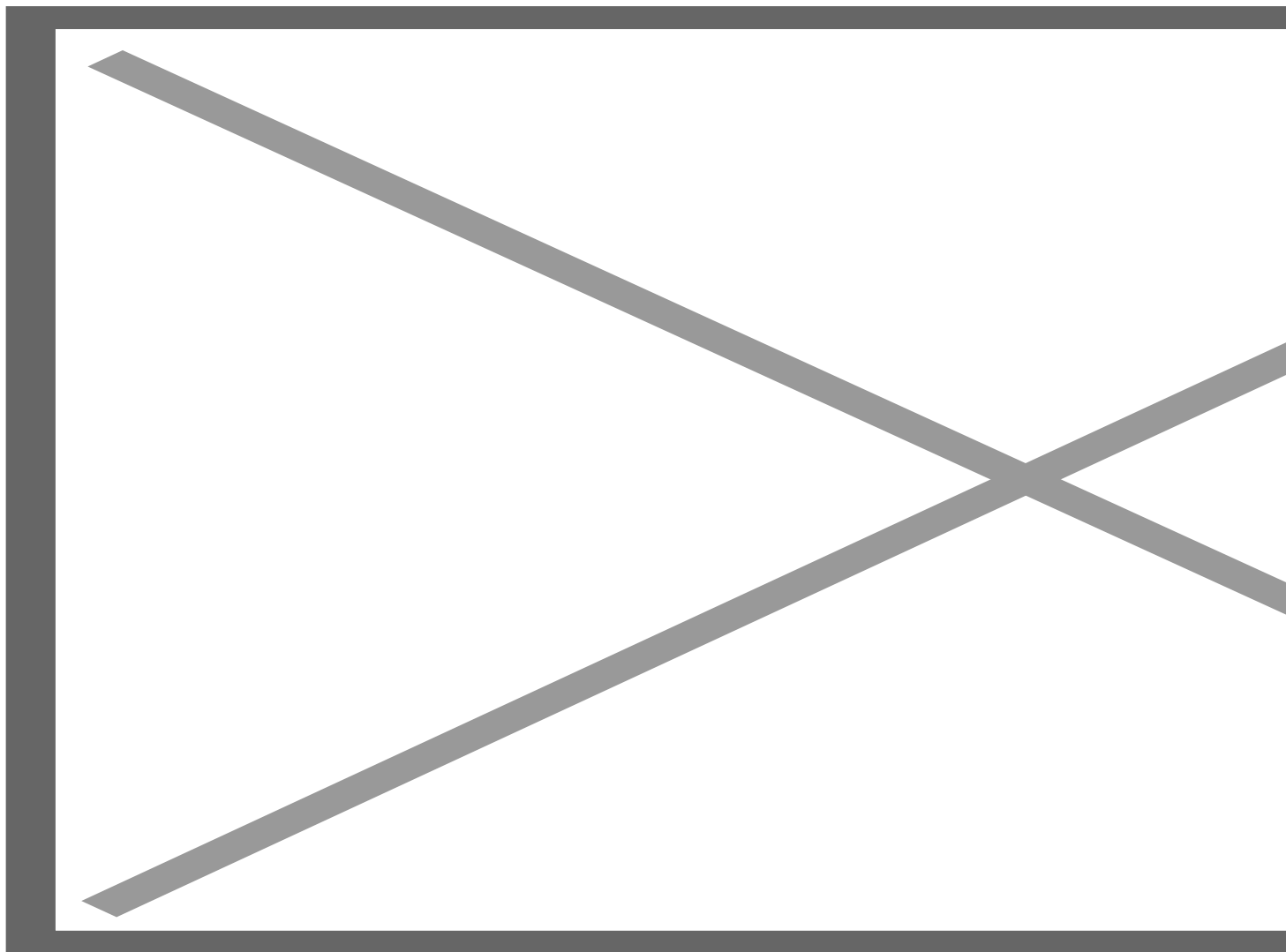
À la demande de l'avocat de la défense, Me Simakan, la famille a accepté de pardonner « au nom de Dieu et du Kountigui de la Basse Guinée, Sounna Yansané », a répondu le porte-parole des plaignants.

Le tribunal a ensuite rejeté plusieurs requêtes de la défense, notamment la comparution d'un adjudant-chef ayant déposé le corps et la production du permis de l'épouse du prévenu. En revanche, il a ordonné la

comparution de Mme Mabinty Touré, citée comme témoin, ainsi que la présentation de la photo du prévenu avant l'accident et de son permis de conduire.

Estimant nécessaire de disposer de ces éléments, les avocats de la défense ont sollicité un renvoi et une mise en liberté provisoire de Singleton. Cette dernière a été jugée « prématurée » par les avocats de la partie civile et rejetée par le tribunal.

L'affaire a été renvoyée au mardi 9 septembre 2025 pour la poursuite des débats.



Djenaba Diakité